

Directives pour remplir le présent formulaire

Rapport d'accident de travail

Le présent rapport a pour but :

- de collecter des données factuelles sur les accidents de travail;
- de collecter des données pour le rapport de la CSPAAT;
- de fournir une façon systématique de déclarer les accidents de travail, de documenter les résultats des enquêtes, de consigner les mesures correctrices et de spécifier comment et quand elles seront prises;
- d'assurer une assistance médicale rapide;
- d'aider à déterminer les facteurs de causalité des accidents;
- de collecter systématiquement des données factuelles pour des documents statistiques; et
- de guider l'enquêteur pour qu'il mène une enquête efficace.

ORIGINAL verser au dossier des Rapports d'accident de travail de la division santé-sécurité

2^e exemplaire remettre au superviseur de l'employé(e) blessé(e)

3^e exemplaire verser au dossier d'employé ou de santé professionnelle de l'employé(e)

REMARQUE : Les données en gris sont confidentielles et ne doivent pas être transmises au comité sur la santé et la sécurité.

Types d'accidents – Définitions

Impact/prise

- Un accident lors duquel une personne a été heurtée brusquement ou violemment par un objet en mouvement (p. ex. une boîte qui tombe d'une tablette, un employé qui s'enfonce une aiguille dans le doigt, quelqu'un qui pousse un chariot et frappe une autre personne) ou atteinte non violemment par une substance ou un agent en mouvement qui blesse au contact (comme se faire éclabousser par une solution chaude ou corrosive).
- Un accident lors duquel une personne se heurte abruptement ou violemment contre un objet stationnaire (p. ex. une infirmière se heurte la jambe contre la manivelle d'un lit) ou entre en contact non violemment avec une substance ou un agent stationnaire qui blesse au contact (comme un choc électrique).
- Un accident lors duquel une personne est :
 - a. coincée dans une cavité ou a un membre coincé dans une ouverture (p. ex. une personne prise dans un ascenseur ou enfermée dans une salle réfrigérée);
 - b. accrochée par un objet saillant (p. ex. un vêtement s'accroche à une poignée ou une personne se blesse la main sur un bord tranchant);
 - c. compressée, écrasée ou autrement coincée entre un objet en mouvement et un objet stationnaire ou entre deux objets ou plusieurs objets en mouvement (p. ex. une personne se coince les doigts entre un chariot à roulettes et une porte).

Chute

Une chute du même niveau où se tenait ou marchait la personne ou une chute à un niveau inférieur.

Causes directes - Définitions

Physiques/environnementales

Les **conditions** concourantes comme la machinerie ou l'équipement, l'entretien des locaux, les agents physiques, les agents chimiques, l'équipement de protection individuelle, la température (chaleur/froid), etc.

Personnelles

Les **conditions** concourantes comme l'utilisation non autorisée d'un équipement, des mouvements inappropriés, une vitesse dangereuse.

Glissade/trébuchement

La personne glisse ou trébuche mais ne tombe pas.

Surmenage

Un accident lors duquel une personne exerce une trop grande pression sur une partie de son corps (p. ex. un employé se blesse le dos ou une autre partie du corps).

Substances nocives/environnement

Un accident lors duquel l'employé est exposé à des conditions nocives (p. ex. des gaz, émanations ou vapeurs toxiques, des particules aérogènes; un froid ou une chaleur extrême; des atmosphères déficientes en oxygène; des radiations radioactives, une lumière intense, des maladies infectieuses, du sang ou des fluides corporels tachés de sang, de la moisissure ou des spores).

Agression

Un accident lors duquel un employé est soumis à un acte fâcheux par un patient ou un membre du public (p. ex. un patient mord ou frappe un employé).

Action répétitive

Une condition qui se développe graduellement en raison de la nature répétitive de la tâche à accomplir (p. ex. pipetage, entrée au clavier).

Incendie/explosion

Un accident lors duquel un employé est exposé à un incendie ou une explosion sur les lieux de travail.

Accident de la route

Un accident au cours duquel un employé est impliqué dans un accident de la route dans le cours de ses activités professionnelles.

Causes fondamentales - Définitions

Facteurs d'emploi

Procédures de travail, approvisionnement, conception, formation, mesures d'ingénierie, etc.

Facteurs personnels

Restrictions physiques, manque de formation ou de motivation, capacités inadéquates, etc.